

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

RAOUL DE LA GRASSERIE

Tableaux statistiques des habitations dans la Grande-Bretagne en l'année 1891

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 340-344

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__340_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

TABLEAUX STATISTIQUES DES HABITATIONS DANS LA GRANDE-BRETAGNE EN L'ANNÉE 1891.

La question des habitations ouvrières, comme toutes les questions ouvrières, du reste, fait l'objet dans tous les pays, en ce moment, des préoccupations des législateurs, préoccupations qui se sont traduites en France par une loi récente, celle du 30 novembre 1894. Il s'agit non seulement d'hygiène, mais aussi d'économie sociale et familiale, et de moralité publique, car l'entassement et la promiscuité qui en résulte ne sont pas moins nuisibles à cette dernière qu'aux conditions hygiéniques essentielles. Dans ces circonstances, nous croyons utile de faire connaître l'état de la Grande-Bretagne sous ce rapport, constaté pour l'année 1891, mais il n'existe pas de constatation pour une époque plus rapprochée, et le document que nous publions est officiel et extrait de l'*Abstract of labour statistic*, appendice du *Second annual report of the board of the labour department of the board of trade* (1894-1895).

Ces tableaux sont dressés séparément pour l'Angleterre et le pays de Galles,

pour l'Écosse et pour l'Irlande. En outre, un tableau spécial à l'Angleterre et à l'Irlande indique les habitations surchargées de population. Ils n'ont pas trait, d'ailleurs, spécialement aux habitations ouvrières, mais ce qui intéresse ces dernières en ressort, surtout du tableau des habitations encombrées.

HABITATIONS.

1° ANGLETERRE ET IRLANDE.

Nombre total et pourcentage des habitations de 1, 2, 3, 4, 5 chambres ou plus, des habitants de ces logements avec leur pourcentage relatif à la population, ainsi que le nombre moyen des occupants par chambre dans chacun des quatre premiers groupes, conformément au recensement de 1891, et en distinguant les districts urbains et les districts ruraux.

Habitations de	Nombre total des habitations.	Pourcentage de toutes les habitations.	Nombre total des occupants.	Pourcentage de la population dans chaque groupe d'habitations.	Nombre moyen des habitants par chambre.
<i>Districts urbains.</i>					
1 chambre . . .	270 252	6,16	604 355	2,89	2,24
2 chambres . . .	552 516	12,59	1 958 933	9,38	1,77
3 — . . .	552 679	12,60	2 411 589	11,54	1,45
4 — . . .	981 665	22,38	4 684 913	22,42	1,19
5 ou plus. . . .	2 030 199	46,27	11 235 714	53,77	»
	<u>4 387 311</u>	<u>100,00</u>	<u>20 895 504</u>	<u>100,00</u>	
<i>Districts ruraux.</i>					
1 chambre . . .	16 694	0,96	36 055	0,44	2,16
2 chambres . . .	144 806	8,30	457 684	5,65	1,58
3 — . . .	204 077	11,70	815 875	10,06	1,33
4 — . . .	483 016	27,70	2 129 156	26,26	1,10
5 ou plus. . . .	895 097	51,34	4 668 251	57,59	»
	<u>1 743 690</u>	<u>100,00</u>	<u>8 107 021</u>	<u>100,00</u>	
<i>Total pour tous les districts.</i>					
1 chambre . . .	286 946	4,7	640 410	2,2	2,23
2 chambres. . .	697 322	11,4	2 416 617	8,3	1,73
3 — . . .	756 756	12,3	3 227 464	11,1	1,42
4 — . . .	1 464 681	23,9	6 814 069	23,5	1,16
5 ou plus. . . .	2 925 296	47,7	15 903 965	54,9	»
	<u>6 131 001</u>	<u>100,0</u>	<u>29 002 525</u>	<u>100,0</u>	

HABITATIONS ENCOMBRÉES.

(Le statisticien a considéré comme telles celles qui contiennent plus de 2 habitants par chambre.)

Habitations de	Nombre des habitations encombrées.	Nombre des occupants.	Pourcentage relativement à la population.
<i>Districts urbains. (Population totale : 20 895 504.)</i>			
1 chambre	87 535	337 107	1,61
2 chambres.	151 603	922 964	4,42
3 —	91 206	722 532	3,46
4 —	60 876	589 810	2,82
	<u>391 220</u>	<u>2 572 413</u>	<u>12,31</u>

Districts ruraux. (Population totale : 8 107 021.)

Habitations de	Nombre des habitations encombrées.	Nombre des occupants.	Pourcentage relativement à la population.
1 chambre	4 724	20 600	0,25
2 chambres.	32 628	201 092	2,48
3 —	28 825	229 345	2,83
4 —	24 256	234 594	2,90
	<u>90 433</u>	<u>685 631</u>	<u>8,46</u>

Pour les districts urbains et ruraux. (Total de la population : 29 002 525.)

1 chambre	92 259	357 707	1,23
2 chambres.	184 231	1 124 056	3,88
3 —	120 031	951 877	3,28
4 —	85 132	824 404	2,84
	<u>481 653</u>	<u>3 258 044</u>	<u>11,23</u>

(Dans tous ces tableaux, les personnes vivant dans les granges, greniers, etc., sont considérées comme occupant une chambre.)

2° ÉCOSSE.

Description de l'habitation.	Nombre des familles.	Pourcentage des familles dans chaque groupe.	Nombre des personnes dans les familles.	Pourcentage des personnes dans chaque groupe.	Nombre moyen d'occupants par chambre.	
<i>Districts urbains.</i>						
Chambres sans fenêtres. . .	8		15		1,88	
Chambres avec fenêtres	1 chambre	146 963	25,36	431 003	16,75	2,93
	2 chambres.	232 655	40,15	1 089 961	42,37	2,34
	3 —	90 226	15,57	465 189	18,08	1,72
	4 —	40 475	6,98	205 611	7,99	1,27
	5 ou plus.	69 187	11,94	380 988	14,81	»
	<u>579 514</u>	<u>100,00</u>	<u>2 572 767</u>	<u>100,00</u>		
<i>Districts ruraux.</i>						
Chambres sans fenêtres. . .	390	0,13	1 132	0,08	2,90	
Chambres avec fenêtres	1 chambre	46 368	15,83	142 384	10,45	3,07
	2 chambres.	109 134	37,27	497 059	36,49	2,28
	3 —	53 092	18,13	256 156	18,80	1,61
	4 —	25 179	8,60	127 218	9,34	1,26
	5 ou plus.	58 680	20,04	338 418	24,84	»
	<u>292 843</u>	<u>100,00</u>	<u>1 362 367</u>	<u>100,00</u>		
<i>Tous les districts réunis.</i>						
Chambres sans fenêtres. . .	398		1 147		2,88	
Chambres avec fenêtres	1 chambre	193 331	22,2	573 387	14,6	2,97
	2 chambres.	341 789	39,2	1 587 020	40,3	2,32
	3 —	143 318	16,4	721 345	18,3	1,68
	4 —	65 654	7,5	332 829	8,5	1,27
	5 ou plus.	127 867	14,7	719 406	18,3	»
	<u>872 357</u>	<u>100,0</u>	<u>3 935 134</u>	<u>100,0</u>		

3° IRLANDE.

Classement de la maison.	Nombre des maisons	Nombre des familles occupant les maisons.	Nombre moyen des familles de chaque maison
<i>Districts civils</i> (comprenant les bourgs, townships et villes de 2 000 habitants au moins). [Population totale : 1 244 113]			
4 ^e classe	856	861	1,01
3 ^e —	26 137	26 847	1,03
2 ^e —	139 909	166 704	1,19
1 ^{re} —	33 659	57 700	1,71
	<hr/> 200 561	<hr/> 252 112	<hr/> 1,26
<i>Districts ruraux.</i> (Population : 3 460 637.)			
4 ^e classe	19 761	19 868	1,01
3 ^e —	286 452	288 187	1,01
2 ^e —	326 723	332 329	1,02
1 ^{re} —	37 081	39 617	1,07
	<hr/> 670 017	<hr/> 680 001	<hr/> 1,01
<i>Tous les districts.</i> (Population : 4 704 750.)			
4 ^e classe	20 617	20 729	1,01
3 ^e —	312 589	315 034	1,01
2 ^e —	466 632	499 033	1,07
1 ^{re} —	70 740	97 317	1,38
	<hr/> 870 578	<hr/> 932 113	<hr/> 1,07

Les classes ci-dessus sont : 4^e classe, maison bâtie en terre ou autre matière sujette au dépérissement, ayant seulement une chambre et une fenêtre; 3^e classe, une maison meilleure variant d'une à quatre chambres, avec une fenêtre; 2^e classe, une bonne maison de ferme ayant de cinq à neuf chambres et plusieurs fenêtres; 1^{re} classe, toutes les autres maisons.

Tels sont les tableaux statistiques fournis par le ministère du commerce sur les habitations de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. Il faut noter que dans les deux premiers pays, le mot *chambre* (*room*) ne se définit pas de la même manière exactement, ce qui rend entre eux la comparaison difficile.

Le plus instructif et le plus intéressant pour nous est certainement celui relatif à l'encombrement des habitations. Il serait utile, mais trop long ici, de comparer l'état des autres pays de l'Europe, en particulier de la France, sous ce rapport. Nous nous bornerons à quelques courtes observations.

Il n'y a pas d'encombrement au delà des habitations contenant quatre pièces; dès lors, quelque nombreuse que soit la famille, elle peut se répartir de manière à l'éviter. Pour le même motif, plus le nombre des chambres s'accroît, moins il y a de logements encombrés; on sait que cette statistique considère comme tels ceux où il y a plus de deux habitants par chambre. Cependant, cette règle n'est pas suivie, lorsqu'on passe du logement à une chambre à celui de deux. C'est que les premiers sont généralement occupés par des célibataires vivant seuls et qu'il ne peut plus être question alors d'encombrement. Dans les villes, l'encombrement diminue du tiers lorsqu'une chambre vient s'ajouter à la composition antérieure; la gradation

descendante est moins forte à la campagne. Le nombre moyen d'habitants par chambre diminue dans la même proportion, suivant que le nombre des chambres de chaque habitation augmente.

Il est utile de constater, d'autre part, que le pourcentage des personnes demeurant dans des habitations encombrées, relativement à la population totale, n'est que de 12,31 p. 100 à la ville et de 8,46 à la campagne; que, par conséquent, tous les autres habitants de l'Angleterre ont, au moins, chacun une chambre entière à leur disposition.

Enfin, les tableaux précédents ne visent que la question d'encombrement; il n'est pas tenu compte des autres conditions d'hygiène de bon nombre des habitations ouvrières; mais la question d'encombrement implique celle de moralité, et c'est à ce point de vue surtout que la publication de ces états présentait un grand intérêt.

Comme nous l'avons fait observer au commencement, ce ne sont pas les habitations ouvrières seules qui ont été ainsi recensées, mais toutes les habitations, ce qui rend les constatations meilleures, la démarcation entre l'habitation ouvrière et les autres ne pouvant toujours nettement s'établir, et l'utilité d'une habitation assez vaste existant pour des familles peu aisées, sans qu'elles soient des familles ouvrières proprement dites.

Raoul DE LA GRASSERIE.